

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	33	36
Date de la convocation		
27 juin 2018		

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

et publication

Séance du lundi 09 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi neuf juillet, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline et DUPOUY André LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LAPEYRE Josiane, MARQUE Magali., LARRIEU Edith, GARET Gilles et HAMEL Bernard, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SION : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (suppléante de TARTAS Jacques).

Absents excusés : CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), LE HOUGA : MENACQ Bernard (pouvoir à FITAN Jacques), MANCIET : GARBAY Stéphane, NOGARO : BELTRI Joseph (pouvoir à CARRERE-CAMPISTRON Christine), COMBRES Roger (pouvoir à PEYRET Christian), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par WEEVERS Cornélia).

Absents : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie ; MANCIET : SOULES Philippe, CENANT Frédéric, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

OBJET DE LA DELIBERATION : Enfance-Jeunesse, nouvelle convention avec le CLAN

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse, pour ce qui concerne Nogaro, les accueils de loisirs pour les plus de 6 ans sont assurés par l'association le CLAN. Cette intervention, identifiée dans le Contrat Enfance Jeunesse, fait l'objet d'une convention qui s'est achevée le 29 avril dernier et pour laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'un avenant permettant une prolongation jusqu'au 31 août.

Afin de disposer d'une convention en bonne et due forme pour la rentrée 2018, il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur une nouvelle convention. Ainsi un projet de convention a été remis à chaque conseiller communautaire dans lequel il restera à indiquer les objectifs et les fiches actions négociés avec la CAF et en cours de finalisation.

Madame la Présidente propose donc à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet de convention et de l'autoriser à y intégrer avant la rentrée scolaire 2018 les éléments du Contrat Enfance Jeunesse dès qu'ils seront finalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

APPROUVE, la signature d'une nouvelle convention avec l'Association le CLAN dans les conditions ci-dessus indiquées, **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.